

CONSEIL INTERCOMMUNAL RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS N° 03/06.2018

COMPTES 2017 / RAPPORT DE GESTION 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion s'est réunie le mercredi 9 mai 2018 dans les locaux de la Rue Couvaloup 10 à Morges pour discuter du rapport de gestion et des comptes 2017 sur les bases des documents fournis par l'ARASMAC. Cette Commission est composée des membres suivants :

M. Jean-Louis Bapst, Municipal à L'Isle,
M. Claude Philipona, Municipal à Lavigny (excusé),
Mme Elisabeth Morerod, Municipale à Lonay,
M. Eric Rondot, Municipal à Lully (excusé),
Mme Margarita Pache, Municipale à Lussy-sur-Morges (excusée)
Mme Puteo Mercedes, Municipale à St-Oyens,
M. Michel Siegrist, Municipal à Grancy.

La séance à Couvaloup a lieu en présence de :

M. Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC Mme Sylive Podio, Présidente du Codir, Mme Karin Astrie, adjointe de direction et responsable des finances et logistiques, Mme Ruth Muller, Vice-Présidente du Codir.

Lors de cette séance, M. Vouillamoz et Mme Podio ont présenté de manière exhaustive les comptes 2017 ainsi que les points importants du rapport de gestion répondant à toutes nos questions à notre entière satisfaction. La Commission de gestion les remercie pour les informations fournies.

PREAMBULE

Le rapport de gestion nous est parvenu sous sa forme définitive le jour même, par conséquent nous avions étudié principalement un document provisoire. Le contenu de ce rapport est très complet et met en lumière d'une manière appréciable et claire le travail de l'ARASMAC.

Les comptes de fonctionnement 2017 nous ont été présentés par centre de charge conjointement au document contenant les commentaires pour les rubriques nécessitant un éclaircissement.

Ces documents sont très complets et de grande qualité et contiennent toutes les explications dont nous avons besoin. D'autant plus qu'ils sont complétés par le préavis du Codir. La Commission ne souhaite pas paraphraser ces documents et ne retiendra que trois éléments qui lui semblait important de souligner.

DISCUSSION

Discussion 1 - D'une manière générale la politique....

Une réorganisation de la politique socio-sanitaire est en travaux au niveau du département de M. Maillard. Sans ligne directrice claire au niveau cantonal, l'ARASMAC ne peut aujourd'hui prendre de décisions quant à son organisation future (locaux, ressources humaines, administration). Cela reste un travail d'équilibriste entre les volontés politiques cantonales, les nouvelles données informatiques et l'évolution des besoins et demandes de ses usagers. Ceci ne rend pas la tâche facile pour une projection à moyen terme. Il est évident que des virages devront être pris, mais le sens du virage n'est pas encore connu!

Discussion 2 - Les bureaux bougent

Les bureaux des AAS vont passer de cinq centres à trois. Saint-Prex, Préverenges et Aubonne vont fermer dans quelques temps pour laisser la place à deux centres à Morges et un à Cossonay. Ceci a pour but d'avoir à peu près 600 dossiers à traiter par centre.

Notons également que le montant de CHF 20'000.- qui avait été demandé en 2017 pour une étude de recherche des nouveaux bureaux à Morges n'aboutira pas en fonction des nouvelles directives politiques. Il n'y aura vraisemblablement pas besoin de nouveaux bureaux.

Discussion 3 - Réforme Curatelle

Cette Réforme adoptée le 1er janvier 2018 a amené un travail supplémentaire à l'ARASMAC. En effet, les agences d'assurances sociales ont été sollicitées afin d'assumer des tâches de recrutement de curateurs volontaires en partenariat avec l'Office des curatelles et tutelles professionnelles.

CONCLUSIONS

Les comptes 2017 ont été vérifiés par la fiduciaire OFISA, selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint.

Le rapport relève que sur la base de leur examen succinct, ils n'ont pas relevé d'éléments leur permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Dès lors, ils recommandent d'approuver ces comptes tels que soumis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ARASMAC

- vu le préavis du Codir 03/06.2018,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver les comptes 2017 relatif aux buts principaux, CSR-RI et AAS et d'en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la Commission de gestion de l'ARASMAC
- d'approuver lest comptes 2017 relatif au but optionnel, AJEMA et AFJ et d'en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la Commission de gestion de l'ARASMAC
- d'approuver le rapport d'activité 2017

Au nom de la Commission Le rapporteur Michel Siegrist

M. Babst Jean-Louis

Mme Morerod Elisabeth

Mme Puteo Mercedes

M. Siegrist Michel

RAPPORT DE LA COMMISSION - PREAVIS N° 03/06.2018

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 21.06.201